

Contrôle technique "renforcé" : encore un mauvais coup contre les moins fortunés.

Ca y est : le nouveau contrôle technique vient d'entrer en vigueur !

Le nombre de points de contrôle qui était au départ de 116, puis de 123, passe désormais à 132, et de 453 défaillances possibles, il passera à 606. Et surtout, le nombre de ces défaillances qui seront soumises à contre-visite explose, passant de 196 à 467.

Désormais il y a 139 défaillances mineures, 340 défaillances majeures et 127 défaillances critiques.

Ce nouveau contrôle technique est imposé par les technocrates de Bruxelles, directive 2014/45/UE, et aggrave de façon draconienne les conséquences des défauts considérés précédemment comme mineur et classifiés maintenant défauts majeurs.

Ainsi, ce qui relevait anciennement d'un simple avertissement devient une défaillance majeure soumise à contre-visite obligatoire... payante.

Quant aux défaillances critiques, le véhicule contrôlé ne pourra plus que circuler le restant de la journée pour regagner le domicile ou de trouver un professionnel pour effectuer la réparation. Au-delà de cette disposition, il lui est fait interdiction de rouler sous peine d'une amende de 135 €.

Le propriétaire du véhicule dispose alors de deux mois pour effectuer la réparation et le soumettre à la contre-visite.

De l'avis même de nombreux professionnels de Centres de contrôle, le renforcement de la législation imposé par l'Etat et l'Europe de Bruxelles n'est pas justifié. L'ancien système, à leurs propres yeux, étant très largement suffisant.

Il est d'évidence que ce nouveau contrôle technique est particulièrement discriminatoire et aura de lourdes conséquences pour les Français qui ont de petits moyens financiers.

Une fois encore se sont bien les moins fortunés qui sont visés ici. Les autres, ceux qui peuvent changer leur véhicule tous les deux ou trois ans, ne sont en rien impactés par cette mesure totalitaire.

Derrière ce contrôle technique renforcé, derrière ces contraintes à répétition, les radars, les ralentisseurs hors norme, les 80 km/h et autres inepties routières ne se cacheraient-ils pas la volonté de mettre la population au pas du mondialisme et donc de restreindre chaque jour davantage nos libertés individuelles ?

En avons-nous seulement conscience ?

Quelques exemples :

Défaillances majeures

- Caoutchouc de la pédale de frein usé ;
- Course du frein à main trop longue ;
- Balai d'essuie-glace défectueux ;
- Lave-glace inopérant ;
- Lampe défectueuse ou manquante ;
- Mauvaise orientation d'un feu de croisement ;
- Présence de produit sur la glace ou la source lumineuse ;
- Feux de brouillard défectueux ou manquants ;
- Câbles électriques mal attachés ;
- Absence de protection de la boule d'attelage ;
- Type de pneu différent sur un même essieu ;
- Amortisseur endommagé ;
- Une portière ne s'ouvre ou ne se ferme pas correctement ;
- Fixation défectueuse d'un accessoire ou équipement intérieur ;
- Une fenêtre ne s'ouvre ou ne se ferme pas correctement ;
- Le compteur kilométrique est manifestement inopérant ;

Défaillances critiques :

- dispositif rétroviseur obligatoire manquant ;
- câblage risquant de toucher des pièces chaudes ;
- indice de vitesse des pneumatiques insuffisant pour l'utilisation réelle ;
- entrée de fumées du moteur ou d'échappement dans la cabine.